

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 06 septembre, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 08 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30 août 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, maire.

**Présents** : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BÖSEL Leendert, GENDRON Karine

**Excusés** : LALBAT Sophie, CIABRINI Edwige, CARRE Laurent, CORBEAU Jérémy, VAN STOLK Anne, BARSE Mathilde, GAUX Denis

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance Madame Arlette BORIE est désignée à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 15.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur la signature des documents relatifs à la maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du Bourg.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II – DELIBERATIONS****D 2021 35 – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN DU LOTISSEMENT PECHANTOUNY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il reste un lot de terrain à vendre dans le lotissement communal de Péchantouny (Lot n°4).

Il précise que ce lot fait 2 758 m<sup>2</sup>.

Le dernier prix voté par le conseil municipal était de 35 000.00 € hors frais de transaction.

Il y a un éventuel acquéreur qui négocie le prix.

Il motive cela par le fait que le terrain ne bénéficie pas de vue dégagée, que le vis-à-vis avec les récentes constructions mitoyennes dédiées à la location saisonnière de courte durée est important, que le terrain est grevé d'une servitude pour les alimentations en eau potable et d'irrigation des dites constructions, que la présence d'un voisin proche possédant une meute de chiens occasionne de fortes nuisances sonores intempestives.

Compte tenu de ces nuisances et qu'en plus la remise en état du terrain pour une construction aura un coût supplémentaire, le lot étant fort boisé et semble peu entretenu depuis sa création et devant toutes ces remarques, les futurs acquéreurs après négociation acceptent d'acheter ce terrain au prix de 30 000.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte, à l'unanimité, de vendre le terrain du lotissement communal de Péchantouny cadastré section A numéro 1168 au prix de 30 000.00 €.

- décide que la vente sera matérialisée par l'établissement d'un acte administratif, ce qui évitera les frais de notaire.

Il charge monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce projet.

## **D 2021 36 – SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le maire explique que lors de la délibération du 09 août 2021, document n° 2021 34 relative au projet de travaux de réaménagement du Bourg, le principe a été accepté mais il n'a pas été mentionné l'autorisation au maire pour signer tous les documents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

### **III - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

- Monsieur Claude FAURET est l'ambassadeur du patrimoine vernaculaire, opération menée dans le cadre du réseau des grands sites de France Vallée Vézère.

Il présente la liste des différents sites qui ont été répertoriés sur la commune de Saint-Chamassy : Fours à pain, pigeonniers, sources et lavoirs ainsi qu'un ancien moulin.

Pour ce dernier, il est acté de rencontrer Madame Corbeau, la propriétaire du site.

Le moulin est en ruine, mais il pourrait être envisagé de le restaurer partiellement, voire de l'acquérir. Il est rappelé que la commune possède déjà la parcelle limitrophe qui permet d'accéder au moulin.

Monsieur FAURET Claude propose de créer une association à Saint-Chamassy qui serait entre autres composée de maçons et de divers corps de métiers pour des restaurations de notre patrimoine.

- Monsieur Jean-Luc DURAMY est allé à l'inauguration du nouveau gymnase du Bugue qu'il a trouvé magnifique, très clair et bien organisé. Un formidable outil pour le développement des activités sportives collective sur notre secteur.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

##### **- Point sur la rentrée scolaire**

Cette année l'école accueille 22 élèves dont 4 de Saint-Chamassy :  
9 CM2 et 13 CM1.

Il y a deux instituteurs : 3/4 temps pour l'institutrice titulaire et 1/4 temps, le vendredi en complément.

L'agent technique continue le protocole sanitaire de nettoyage de l'école lié au COVID19, ainsi que la surveillance du transport scolaire et de la pause méridienne des enfants.

Le chauffeur du bus scolaire prend sa retraite à la fin de l'année. Il sera remplacé.

Monsieur Jean-Michel LLACER informe que la clôture de l'école est terminée; il dit que les garages à vélos pour les enfants, notamment pour ceux qui viennent jusqu'au village pour rejoindre le car scolaire qui les emmène au collège du Bugue, devront être déplacés car le portail reste maintenant fermé pour prévenir des risques d'intrusions.

Une sonnette a été posée au portail afin de prévenir de présences diverses.

La maîtresse souhaite qu'une cloche soit posée afin d'avertir les enfants des différentes entrées et sorties de classe.

Il nous informe également que de l'eau s'est infiltrée dans la classe lors du dernier gros orage.

La toiture de l'école présente des faiblesses, il convient d'envisager sa remise en état.

Le Conseil prend acte.

##### **- Point sur les travaux d'aménagement du Bourg**

Une discussion est ouverte sur le thème pour partager les objectifs de tels travaux.

La mise en sécurité des piétons, la limitation de la vitesse à l'entrée du bourg, l'augmentation de la végétalisation et la redéfinition de la place de la voiture sont des lignes directrices.

Une réunion sur site est prévue ce samedi 11 septembre pour rendre concrètes ces grandes lignes.

Une réunion publique est envisagée quand le projet commencera à prendre corps.  
Le recours à un paysagiste est suggéré.

- **Questions diverses :**

Un devis est attendu par "Froid cuisine 24" pour terminer les derniers aménagements de la cantine.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à vingt et une heures 10 minutes.*